

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Budget Annexe des Pompes Funèbres

NOTE DE PRESENTATION

RAPPELS REGLEMENTAIRES

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2020, du budget annexe de la Régie Municipale des Pompes Funèbres d'Auriol.

Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires voté le 29 juin 2020 en les actualisant avec les données définitives de l'exercice 2020 et en y apportant quelques précisions.

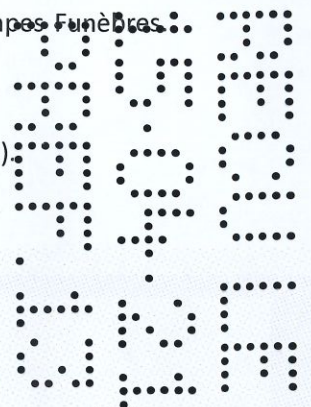
Disponible en Mairie sur demande, elle sera également mise en ligne sur le site internet de la ville : www.mairie.auriol.fr

Le Compte Administratif est voté pour l'année civile, la date limite de vote est le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice et transmis au plus tard au représentant de l'état 15 jours suivant la date limite de vote fixé, soit le 15 juillet de l'année N+1. Le vote du Compte Administratif doit être précédé par le vote du compte de gestion.

COMPRENDRE LE COMPTE ADMINISTRATIF :

Le Compte Administratif, établi en fin d'exercice, retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la Collectivité, par le Maire, ordonnateur.

- **La section d'exploitation regroupe :**
 - Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la Régie Municipale des Pompes Funèbres (Achat, de personnel, de gestion courante, d'impôts, d'amortissements et d'achats)
- **La section d'investissement comporte :**
 - Les dépenses d'équipement de la Régie (Travaux, achats de véhicule, de l'informatique)



- En recette : les dotations d'amortissement, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

- **Les opérations réelles :**

- Se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

- **Les opérations d'ordre :**

- Exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu, quant à elles, à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant, notamment, de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la Régie Municipale des Pompes Funèbres sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 SE PRESENTE DE LA FAÇON SUIVANTE :

I - Pour la section d'exploitation

Les dépenses réalisées se sont élevées à **179 722.99 €**, les recettes à **222 079.25€**, ce qui donne un excédent de **42 356.26 €**, en réel la capacité d'autofinancement brute dégagée est de **50 792 €**, qui ajouté au résultat reporté de **95 937.54 €**, représente un résultat de clôture excédentaire de **138 293.80 €**.

Ce résultat est satisfaisant, il doit être pondéré dans la mesure où il reprend pour partie les recettes des exercices précédents dont l'utilisation a été gelée dans l'attente des réalisations de projets importants pour le fonctionnement et la qualité du service rendu aux familles.

Les dépenses les plus importantes représentent les charges à caractère général pour **74 241.09 €** (principalement achat de cercueils, les soins et accessoires), et le remboursement du personnel au budget communal à hauteur de **59 996 €**, autres charges de gestion : **45 485.90 €** (cela représente, les avances sur les vacations de police, les crémations et avis de presse).

En ce qui concerne les recettes :

98 461.62 € (Organisations des convois) et les ventes de marchandises **90 235.48 €** (Cercueils et accessoires) et autres produits de gestion courante **33 382.15 €**

II - Pour la section d'investissement

Il n'y a pas eu de dépenses d'investissement en 2020.

Les recettes d'un montant de **8 435.88 €** sont des écritures d'ordre entre sections, ce qui nous donne un excédent de **8 435.88 €**, qui ajouté au résultat antérieur reporté de **45 417.32 €**, nous donne donc un excédent net d'investissement de **53 853.20 €**.

Le Compte de Gestion dressé par la Trésorerie de Roquevaire, comptable de la Régie est le reflet du Compte Administratif 2020, visé et certifié par l'ordonnateur.

Je vous propose d'affecter l'excédent de clôture qui je vous le rappelle a été de **138 293.80 €** en section d'exploitation (montant compte de gestion) et de **53 853.20€** en section d'investissement ainsi que suit :

- Pour la section d'investissement : **53 853.20 €** au compte 001
- Pour la section de fonctionnement : **138 853.80 €** au compte 002

qui nous donnent un résultat cumulé de : **192 147.00 €**.